



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ateliers de pédagogie personnalisée

Question écrite n° 21909

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation difficile dans laquelle vont se trouver les ateliers de pédagogie personnalisée (APP) à la suite de la mise en oeuvre du gel budgétaire d'une partie des crédits affectés en 2003 à la formation professionnelle. Ces organismes qui accueillent aussi bien des publics en difficulté que des personnes ayant un projet personnel ou professionnel identifié répondent à des demandes de formation dans les domaines de la culture générale et technologique de base. Ils constituent donc un des maillons de l'offre de formation permettant de lutter contre l'exclusion professionnelle et sociale. Dans les Landes, la baisse des financements de l'Etat va obliger l'atelier de pédagogie personnalisée de Dax à refuser 80 stagiaires et à supprimer un poste de salarié. Dans une période où le chômage progresse (+ 0,4 % en un an), il paraît particulièrement malvenu de faire des économies sur les dispositifs facilitant l'accès à l'emploi. Il lui demande donc de revenir sur ces mesures de rigueur budgétaire et de donner à ces organismes, qui remplissent une mission de service public, les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des ateliers de pédagogie personnalisée confrontés à un problème de financement pour leur fonctionnement, suite aux gels budgétaires annoncés sur les reports des crédits 2002. Du fait des contraintes pesant sur la dépense publique, le Gouvernement avait décidé de geler provisoirement ces reports afin de vérifier de façon approfondie la réalité des engagements financiers qu'ils devaient couvrir. Cependant, compte tenu de la spécificité des ateliers de pédagogie personnalisée au sein de l'appareil de formation qui s'inscrivent dans une triple logique d'aménagement du territoire, de corrections des inégalités d'accès à l'offre de formation et de retour vers l'emploi, le gel budgétaire les concernant a pu être levé. De ce fait, la majeure partie des reports 2002 est actuellement disponible. Une première délégation de crédits est intervenue en début d'année à hauteur de 65 % des crédits ouverts par la loi de finances initiale 2003. Une délégation complémentaire de crédits devrait être prochainement effectuée auprès des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour financer le fonctionnement de ces structures.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21909

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5495

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7817